



Procès-verbal
Assemblée annuelle des membres (AAM) 2023
Jeudi 23 février 2023
Réunion virtuelle

Sous réserve de l'approbation des Associé-es à l'AAM 2024



Table des matières

Liste des résolutions indexées	ii
Liste des résolutions non indexées	iii
Liste des pièces jointes.....	iii
Procès-verbal de l'AAM du Collège royal.....	1
1. Ouverture de la séance et reconnaissance du territoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. <i>En souvenir</i>	1
4. Approbation du procès-verbal de l'AAM 2022	1
5. Rapport du président	2
6. Modifications aux Statuts du Collège royal	3
7. Rapport du Comité des rapports financiers et de la surveillance des risques	4
8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	4
9. Présentation des états financiers non vérifiés pour la période terminée le 31 décembre 2022	6
10. Nomination de l'expert-comptable pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.....	6
11. Cotisation annuelle proposée de 1060 \$ pour la période du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	7
12. Élections au Conseil du Collège royal de 2023.....	7
13. Résolution spéciale concernant la tenue de l'AAM 2024	11
14. Autres affaires	11
15. Date et lieu de la prochaine assemblée.....	12
16. Clôture	12



Liste des résolutions indexées

Résolution n° 2022-2023-33; AAM : 2023-02-23

QUE les membres approuvent les Statuts n° 22 du Collège royal.

Résolution n° 2022-2023-34; AAM : 2023-02-23

QUE les membres nomment la firme Deloitte s.r.l. à titre d'expert-comptable du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

Résolution n° 2022-2023-19; BC : 2022-11-28; C : 8-9-2022/12; AAM : 2023-02-23

QUE la cotisation annuelle du Collège royal pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 soit fixée à 1060 \$, soit une hausse de 70 \$.

Résolution n° 2022-2023-35; AAM : 2023-02-23

QUE les membres élisent les personnes suivantes au Conseil pour le mandat de 2023 à 2027 :

- Paul Dagg, M.D., FRCPC, région 1, division de médecine
- Tom McLaughlin, M.D., FRCPC, région 1, division de médecine
- Salvatore Spadafora, M.D., FRCPC, région 3, division de médecine
- Matthieu Touchette, M.D., FRCPC, région 4, division de médecine
- Lind Grant-Oyeye, M.D., FRCPC, région 5, division de médecine
- Kara Laing, M.D., FRCPC, région 5, division de médecine

Résolution n° 2022-2023-36; AAM : 2023-02-23

QUE les membres élisent les personnes suivantes au Conseil pour le mandat de 2023 à 2027 :

- Randolph Guzman, M.D., FRCSC, région 2, division de chirurgie
- Cliff Yaffe, M.D., FRCSC, région 2, division de chirurgie
- Roy Kirkpatrick, M.D., FRCSC, région 3, division de chirurgie
- Laura Drudi, MDCM, FRCSC, région 4, division de chirurgie
- Gillian MacMullin, M.D., FRCSC, région 5, division de chirurgie
- Geoff Porter, M.D., FRCSC, région 5, division de chirurgie

Résolution n° 2022-2023-37; AAM : 2023-02-23

QUE les membres élisent au Conseil Trevor Theman, M.D., FRCSC, région 1, division de chirurgie, pour le mandat de 2023 à 2027.

Résolution n° 2022-2023-24; C : 2022-12-8/9; AAM : 2023-02-23

QUE les membres élisent les personnes suivantes au Conseil pour le mandat de 2023 à 2025 :

- Brian Cummings, CPA, CA, M.D., FRCPC, FCAP, FASCP, Kitchener (Ontario)
- Lisa Richardson, M.D., FRCPC, Toronto (Ontario)

Résolution n° 2022-2023-25; C : 2022-12-8/9; AAM : 2023-02-23

QUE les membres élisent les personnes suivantes aux postes de membre représentant le public au Conseil pour le mandat de 2023 à 2025 :

- Meena Ballantyne, M.G.S.S., IAS.A.
- Major-général J. Jean-Robert S. Bernier (retraité), OMM, CD, MHR, M.D., MPH, DEH, CMR, KM, D.Sc. (Hon), FRCPSC (Hon)
- Rose M. Carter, c.r.



- Susan Harley, MBA
- Shafique Shamji, ing., CPHIMS

Résolution n° 2022-2023-26; C : 8-9-2022/12; AAM : 23-02-2023

QUE les membres élisent Victor Do, M.D., au poste de membre résident au Conseil pour le mandat de 2023 à 2025.

Résolution n° 2022-2023-38; AAM : 2023-02-23

QUE les membres appuient le maintien de l'exemption accordée au Collège royal par Corporations Canada en vertu du paragraphe 160(2) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

Liste des résolutions non indexées

QUE l'ordre du jour de l'AAM de 2023 soit adopté.

QUE le procès-verbal de l'AAM du 24 février 2022 soit approuvé.

Liste des pièces jointes

- Pièce jointe 3 : Liste des membres dont le décès a été annoncé en 2023 dans le bulletin « En souvenir »
- Pièce jointe 4 : Procès-verbal de l'AAM du 24 février 2022
- Pièce jointe 6 : Modifications aux statuts du Collège royal
- Pièce jointe 8 : Résumé des états financiers vérifiés du Collège royal pour l'exercice terminé le 31 mars 2022
- Pièce jointe 13 : Résolution spéciale concernant la tenue de l'AAM 2024



Procès-verbal de l'AAM du Collège royal

1. Ouverture de la séance et reconnaissance du territoire

Le président de l'assemblée et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Richard Reznick, M.D., FRCSC, FACS, FRCSEd (Hon), FRCS (Hon), annonce que le quorum est atteint, celui-ci allant même au-delà des exigences de l'article 10.4.1 des Statuts n° 22. Il déclare ouverte l'AAM de 2023 à 16 h.

Il souligne la tenue de cette assemblée virtuelle sur divers territoires traditionnels des peuples autochtones du Canada, puis invite les membres à réfléchir à l'histoire des peuples autochtones et des terres où ils habitent.

En tout, 103 personnes ont assisté à l'assemblée (86 Associé-es, 3 résident-es affilié-es, 3 membres représentant le public au Conseil et 11 employé-es du Collège royal (non Associé-es) à l'aide de la plateforme Lumi Global.

La directrice générale du Collège royal, Susan D. Moffatt-Bruce, M.D., FRCSC, Ph. D., MBA, FACS, souligne que David Ross, M.D., FRCSC, membre du Conseil, agit à titre de scrutateur principal et surveille la compilation des votes pour les points présentés aux fins de décision. Selon les statuts, l'expert-comptable du Collège royal doit confirmer au Conseil les résultats des élections. Doreen Hume, de la firme Deloitte, est présente afin de remplir cette fonction.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Dr Reznick invite les membres à présenter d'autres points à titre d'information. Aucun autre point n'étant présenté, l'ordre du jour est adopté tel quel.

Il est PROPOSÉ et appuyé

QUE l'ordre du jour de l'AAM du 23 février 2023 soit adopté.

Proposition ADOPTÉE.

3. *En souvenir*

Le Dr Reznick renvoie à la liste des Associé-es qui nous ont quittés depuis l'AAM du 24 février 2022. Tous leurs noms sont projetés. Il souligne particulièrement le décès de Bernard Langer, OC, M.D., FRCSC, président du Collège royal de 2000 à 2022. Nous n'oublierons jamais les soins que ces personnes ont fournis à leurs patient-es, familles et communautés au cours de la dernière année. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

4. Approbation du procès-verbal de l'AAM 2022

Le Dr Reznick demande aux Associé-es de revoir et vérifier l'exactitude du procès-verbal de l'AAM du 24 février 2022. Celui-ci est approuvé tel que présenté.



Il est PROPOSÉ et appuyé

QUE le procès-verbal de l'AAM du 24 février 2022 soit approuvé.

Proposition ADOPTÉE.

5. Rapport du président

Le Dr Reznick fait le point sur les réalisations de l'an dernier, en arrimant ses commentaires aux thèmes clés du plan stratégique 2021-2023.

Créer une communauté

- La Conférence internationale sur la formation des résidents (CIFR) 2022 à Montréal a été la première tenue en présentiel après la pandémie. On y a dénombré 1 479 personnes sur place; plusieurs centaines d'autres y ont assisté en mode virtuel.
- Plusieurs balados ont élargi l'auditoire et favorisé les liens avec les Associé-es et le corps étudiant en médecine.
- Le premier sommet à trois volets présenté en janvier 2023 avait pour but d'examiner les difficultés des programmes de médecine interne et de trouver des solutions.
- En 2022, 11 subventions ont été octroyées dans le cadre du programme de développement, d'aide et de collaboration à l'échelle internationale (DACI) administré par Collège royal Canada International (CRCI) afin de mener à bien des projets dirigés par des Associé-es.

Bâtir des carrières

- En 2022, le Collège royal a continué de recourir aux méthodes novatrices mises au point lors de la pandémie pour la tenue des examens.
- En 2022, 3882 examens ont été effectués; tous les examens écrits et appliqués ont été passés aux dates prévues.
- Des ressources, des programmes et des contenus, dont un programme de coaching et le *Guide essentiel sur l'amélioration de la qualité*, ont été mis à la disposition des Associé-es afin de leur permettre de satisfaire aux exigences changeantes de leur profession tout au long de leur formation et de leur apprentissage à vie.

Rechercher l'excellence

- L'actualisation du référentiel CanMEDS a commencé; plus de 50 médecins ont participé à une revue exhaustive de la documentation et à une analyse contextuelle afin de cerner les concepts émergents.
- D'ici juillet de cette année, 81 % de toutes les disciplines auront lancé leurs programmes adaptés à la Compétence par conception (CPC). Le Collège royal souhaite simplifier la CPC et faciliter sa mise en œuvre dans certains programmes et disciplines.
- Afin de répondre à la crise des ressources humaines en santé, on a accéléré les activités en vue de simplifier la Route d'évaluation par la pratique (REP) menant



à la certification pour les médecins qui ont effectué leur formation à l'international.

- Grâce au programme DACI, CRCI offre maintenant des services de consultation et de collaboration dans 33 pays, contribuant ainsi à la formation en santé mondiale.

Gérer nos ressources

- La Fondation du Collège royal a créé le Fonds d'aide et d'action à l'échelle canadienne afin d'offrir des subventions pour des projets au Canada.
- Malgré les dommages causés par un incendie en juin 2022, l'immeuble du Collège royal, situé au 774, promenade Echo, a été entièrement restauré.

Le Dr Reznick fait état des réponses au sondage auprès de 3100 membres en règle. Trois thèmes prioritaires en sont ressortis pour la prochaine année ainsi que pour le nouveau plan stratégique. Les travaux se poursuivent afin de prendre des mesures :

1. en faveur des ressources humaines de la santé et du bien-être des effectifs;
2. en matière de santé des Autochtones, de lutte contre le racisme, d'équité, de diversité et d'inclusion);
3. au profit de la santé planétaire et des soins de santé durables.

Des investissements sont également effectués afin d'améliorer l'interaction des Associé-es avec le Collège royal dans le cadre d'un grand projet organisationnel qui vise à leur offrir une expérience numérique moderne, sécuritaire et adaptative. Le Dr Reznick termine son exposé en rendant hommage aux titulaires des prix nationaux de 2022.

6. Modifications aux Statuts du Collège royal

Le Dr Reznick présente aux membres les Statuts n° 22 proposés à des fins de ratification. Les critères d'admissibilité à la présidence désignée ont été révisés : les personnes candidates sont tenues d'avoir siégé au Conseil pendant trois ans et non quatre ans, et la nouvelle version traite d'autres questions d'ordre administratif. Le 26 janvier 2023, les membres ont reçu, avec leur avis de convocation, les documents suivants à titre de lectures préparatoires :

- une note d'information
- une copie des Statuts n° 21, avec suivi des modifications à titre de comparaison avec les Statuts n° 22.

Le Dr Reznick explique que le Comité de la gouvernance a recommandé au Conseil de modifier les critères d'admissibilité à la présidence désignée afin d'exiger dorénavant trois années de service au Conseil pour accroître le bassin des candidatures admissibles au poste (voir l'article 16.3.4). Le Conseil approuve la modification proposée, conformément à l'engagement du Collège royal envers l'équité, la diversité et l'inclusion.

Se fondant sur des conseils juridiques, le Conseil approuve également plusieurs modifications d'ordre administratif aux règlements électoraux :



- Tous les membres du Conseil sont élus par un vote des membres à l'AAM; aucun membre du Conseil n'est élu par acclamation en l'absence d'autres candidatures (voir l'article 11.2.3).
- La personne nommée à la présidence désignée doit cesser d'être membre du Conseil afin de pourvoir son poste au sein de celui-ci (article 16.3.4).

D'autres modifications générales sont apportées aux statuts aux fins de clarté, de lisibilité et de conformité avec la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Les membres sont satisfaits des explications fournies et approuvent les Statuts n° 22 du Collège royal.

Il est PROPOSÉ et appuyé

Résolution
n° 2022-2023-33;
AAM 2023-02-23

QUE les membres approuvent les Statuts n°22 du Collège royal.

Proposition APPROUVÉE par deux tiers des membres présent-es à l'assemblée.

7. Rapport du Comité des rapports financiers et de la surveillance des risques

Le président du Comité des rapports financiers et de la surveillance des risques (CRFSR), Gaétan Brochu, M.D., FRCSC, confirme que le comité a examiné les états financiers vérifiés du Collège royal pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 et que :

- la firme Deloitte a exécuté l'audit externe conformément aux normes de vérification généralement acceptées;
- la direction a préparé les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes des organisations à but non lucratif.

Le résumé des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, ainsi que le rapport préliminaire non vérifié du troisième trimestre de l'exercice 2022-2023 (neuf mois terminés le 31 décembre 2022), ont ensuite été présentés aux membres aux deux prochains points à l'ordre du jour.

8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Le Dr Brochu invite Tim Julien, MBA, CPA, IAS.A, directeur exécutif, Services intégrés, chef de la direction financière et chef des opérations, à présenter aux Associé-es les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, à titre d'information. Diffusés sur le site Web du Collège royal le 26 janvier 2023, les documents ont d'abord été transmis aux membres le 29 septembre 2022, conformément aux modalités prévues par l'exemption accordée au Collège royal par Corporations Canada (consulter le point 13).

M. Julien signale que le rapport de la firme Deloitte, l'expert-comptable indépendant, est inchangé, ce qui signifie que les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Le CRFSR et le Bureau du Conseil (BC) ont examiné les états financiers avant qu'ils soient approuvés



par le Conseil, le 15 septembre 2022. M. Julien axe sa présentation sur l'état de la situation financière et des résultats d'exploitation. Une explication de chaque ligne est fournie. Pour le procès-verbal, seuls les totaux sont indiqués.

- Comme l'indique la situation financière au 31 mars 2022, le passif et l'actif net totalisent 124 millions de dollars, une hausse par rapport à l'exercice précédent (121 millions de dollars).
- Selon les résultats d'exploitation, les recettes totales s'élèvent à 68 millions de dollars, une hausse par rapport à l'exercice précédent (8,4 millions de dollars). Les dépenses totales se chiffrent à 59,7 millions de dollars, une hausse de 2,4 millions de dollars.
- Les frais de voyage des comités ont été réduits en raison de la diminution du nombre de réunions en personne et de voyages d'affaires lors de l'exercice 2021-2022. Les économies réalisées, ainsi que l'augmentation de la cotisation annuelle et des revenus de placements, ont généré un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 8 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022.

Une période de questions suit la présentation.

- Les fonds que le Collège royal a reçus dans le cadre du Programme de subventions salariales d'urgence du Canada en janvier et février 2021 doivent-ils être remboursés? La Dre Moffatt-Bruce explique que les fonds ont servi à soutenir le personnel pendant la pandémie et qu'ils ne seront pas remboursés.
- Peut-on en savoir plus sur l'augmentation des frais de voyage des comités? La Dre Moffatt-Bruce explique que l'organisation souhaite gérer la hausse des coûts en équilibrant les réunions en personne et les réunions virtuelles, et en ayant recours à la technologie hybride.
- Est-il possible d'obtenir des précisions au sujet de l'entente entre le Collège royal et la Banque Royale du Canada (RBC)? La Dre Moffatt-Bruce signale que l'entente de financement pluriannuelle de 2 millions de dollars conclue afin d'appuyer les programmes de formation médicale n'est pas conditionnelle à l'adhésion des membres aux services bancaires privés de RBC.
- Étant donné la taille du portefeuille de placements du Collège royal, pourquoi une hausse de la cotisation annuelle est-elle proposée pour l'exercice 2022-2023? M. Julien explique qu'au lieu de ne pas les utiliser, les fonds de dotation et les fonds affectés sont investis pour générer des revenus et bonifier les opérations ainsi que d'autres programmes. Il ajoute qu'une discussion sur la hausse proposée de la cotisation est prévue au point 11 de l'ordre du jour.
- Pourquoi les fonds non affectés sont-ils importants? M. Julien précise que la politique approuvée par le Conseil sur l'actif net accumulé recommande d'avoir un actif suffisant pour couvrir au moins six mois de dépenses d'exploitation.

La présentation est jugée satisfaisante.



9. Présentation des états financiers non vérifiés pour la période terminée le 31 décembre 2022

M. Julien présente, à titre d'information, les états financiers non vérifiés pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2022. Le rapport a été transmis conformément aux modalités prévues par l'exemption accordée au Collège royal par Corporations Canada, permettant ainsi à notre organisation de tenir son assemblée annuelle plus de six mois après la fin de l'exercice terminé le 31 mars.

M. Julien fait savoir qu'à la fin décembre 2022, les recettes du Collège royal s'élevaient à 69 millions de dollars et les dépenses à 54 millions de dollars, soit 105 % des recettes budgétées et 82 % des dépenses budgétées à la fin du troisième trimestre. Les dépenses comprennent un paiement forfaitaire de 2 millions de dollars au régime de retraite des employés au titre de l'indexation, provenant de la réserve pour éventualités affectée à l'interne, ainsi qu'un montant de 1,7 million de dollars destiné à couvrir les coûts de projets technologiques, puisé à même la réserve pour initiatives stratégiques. Si l'on déduit ces montants, les dépenses du Collège royal représentent environ 77 % du budget en neuf mois, une tendance jugée appropriée.

Pendant la période des questions, la couverture d'assurance et la franchise pour les dommages attribuables à l'incendie survenu en juin 2022 sont évoquées. M. Julien explique que l'assurance couvre 3,5 millions de dollars en dommages structuraux, en nettoyage, en restauration et en remplacement d'équipement, mais il ne dispose d'aucune information sur la franchise. Le CRFSR obtiendra un rapport détaillé sur la couverture d'assurance au printemps 2023. La question de savoir si le Conseil est préoccupé par la situation financière de l'organisation est soulevée. Le Conseil la juge satisfaisante, mais continue de la suivre de près en raison des incertitudes découlant de la pandémie. Il garantit également que la gestion des finances du Collège royal répond à ses attentes. Les membres expriment leur satisfaction à l'égard de la présentation.

10. Nomination de l'expert-comptable pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024

Le Dr Reznick demande aux membres d'étudier la recommandation du Conseil de désigner la firme Deloitte comme expert-comptable du Collège royal pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. La firme Deloitte est dûment nommée par les Associés.

Il est PROPOSÉ et appuyé

Résolution
n° 2022-2023-34;
AAM 2023-02-23

QUE les membres nomment la firme Deloitte s.r.l. à titre d'expert-comptable du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

La proposition est ADOPTÉE.



11. Cotisation annuelle proposée de 1060 \$ pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Le Dr Reznick demande aux Associé-es d'envisager une hausse de 70 \$ de la cotisation annuelle pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, la faisant ainsi passer de 990 \$ à 1060 \$. Le Conseil leur recommande une hausse de la cotisation, après un gel de deux ans. Même si la cotisation n'a pas augmenté au cours des trois dernières années, l'indice des prix à la consommation (IPC) a quant à lui augmenté d'environ 12 %, de même que le coût des activités du Collège royal. Un avis sur la cotisation annuelle proposée pour l'exercice 2023-2024 accompagnait l'avis de convocation à l'AAM envoyé à tous les Associé-es le 26 janvier 2023.

Durant la période des questions, on demande ce qui justifie la hausse des frais d'adhésion, étant donné la stabilité de la situation financière de l'organisation. Le Dr Reznick précise que selon le Conseil, la hausse de 7 % (70 \$) est modeste par rapport à la hausse de 12 % de l'IPC, mais permet à l'organisation d'atteindre ses objectifs financiers. Le Collège royal souhaite atteindre les objectifs de référence des réserves des organismes sans but lucratif qui, actuellement, sont en deçà de l'objectif de 50 % du budget d'exploitation. On demande également de lire à voix haute les résultats du vote sur la hausse de la cotisation proposée.

Le vote est demandé et les membres approuvent le montant proposé de 1060 \$ pour l'exercice 2023-2024. Le scrutateur, le Dr Ross, annonce les résultats : 38 votes pour, 17 votes contre et 6 abstentions.

Il est PROPOSÉ et appuyé

Résolution

n° 2022-2023-19;

BC : 2022-11-28;

C : 2022-12-8/9;

AAM : 2023-02-23

QUE la cotisation annuelle du Collège royal pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 soit fixée à 1060 \$, une hausse de 70 \$.

Proposition ADOPTÉE.

12. Élections au Conseil du Collège royal de 2023

Le Dr Reznick rappelle que les élections au Conseil du Collège royal ont lieu durant l'AAM, conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Il décrit la composition du Conseil, soit 24 Associé-es représentant les régions et divisions, jusqu'à 5 membres représentant le public, 2 Associé-es indépendant-es et 1 membre résident-e. Pour le cycle des élections de 2023, doivent être élus :

- 13 membres représentant les régions et les divisions;
- 5 membres représentant le public, 2 Associé-es indépendant-es et 1 membre résident-e.



Le Dr Reznick souligne qu'avec l'adoption du *Code canadien du bénévolat* en 2020, le processus électoral du Conseil a été amélioré et met l'accent sur les annonces au sujet du Conseil, les mises en candidature en ligne et la transparence du mode de sélection. Il invite les Associé-es et résident-es affilié-es qui souhaitent faire partie du Conseil à communiquer avec le Comité des candidatures (CC) entre le 12 septembre et le 5 octobre 2022 pour connaître les postes à pourvoir. Il informe aussi les membres des candidatures proposées par le CC et de la possibilité d'en soumettre d'autres le 1^{er} décembre 2022, conformément à l'article 11.2 des Statuts n° 21. Une autre candidature a été proposée pour le poste de membre de la division de chirurgie dans la région 1 avant la date limite du 11 janvier 2023. Ainsi, le 26 janvier 2023, des bulletins de vote par anticipation ont été envoyés avec l'avis de convocation à l'AAM, conformément aux exigences des statuts.

Le Dr Reznick fait savoir que, selon les statuts, aucune autre candidature ne sera acceptée pendant l'assemblée, et que les personnes qui obtiennent l'appui majoritaire des membres seront élues. On rappelle aux Associé-es leur droit de voter pour ou contre les personnes candidates. L'experte-comptable de Deloitte attirée au Collège royal, Mme Doreen Hume, FCPA, FCA, CPA, agit en tant que deuxième scrutatrice auprès du Dr Ross afin de confirmer les résultats de l'élection.

Division de médecine

On invite les membres à élire les six Associé-es mis en candidature par le CC afin de pourvoir des postes régionaux dans la division de médecine pour un mandat de quatre ans. Le Dr Reznick lance le vote pour les postes de membre représentant le public; Mme Hume confirme que les personnes suivantes sont élues au Conseil.

Il est PROPOSÉ et appuyé

Résolution
n° 2022-2023-35
AAM 2023-02-23

QUE les membres élisent les personnes suivantes au Conseil pour le mandat de 2023 à 2027 :

- Paul Dagg, M.D., FRCPC, région 1, division de médecine
- Tom McLaughlin, M.D., FRCPC, région 1, division de médecine
- Salvatore Spadafora, M.D., FRCPC, région 3, division de médecine
- Matthieu Touchette, M.D., FRCPC, région 4, division de médecine
- Lind Grant-Oyeye, M.D., FRCPC, région 5, division de médecine
- Kara Laing, M.D., FRCPC, région 5, division de médecine

Proposition ADOPTÉE.

Division de chirurgie

On invite les membres à élire les six Associé-es que le CC a proposé-es afin de pourvoir des postes dans les régions dans la division de médecine pour un mandat de quatre ans. Le Dr Reznick lance le vote pour les postes représentant le public; Mme Hume confirme que les personnes suivantes sont élues au Conseil.



Il est PROPOSÉ et appuyé

Résolution
n° 2022-2023-36;
AMM 2023-02-23

QUE les membres élisent les personnes suivantes au Conseil pour le mandat de 2023 à 2027 :

- Randolph Guzman, M.D., FRCSC, région 2, division de chirurgie
- Cliff Yaffe, M.D., FRCSC, région 2, division de chirurgie
- Roy Kirkpatrick, M.D., FRCSC, région 3, division de chirurgie
- Laura Drudi, MDCM, FRCSC, région 4, division de chirurgie
- Gillian MacMullin, M.D., FRCSC, région 5, division de chirurgie
- Geoff Porter, M.D., FRCSC, région 5, division de chirurgie

Proposition ADOPTÉE.

Région 1, division de chirurgie

Le Dr Reznick lit les noms des deux personnes proposées pour le poste dans la région 1, division de chirurgie : le Dr Ari Giligson, FRCSC, et le Dr Trevor Theman, FRCSC. Il signale que le vote par anticipation pour ce poste a pris fin le 22 février 2023, puis lance le vote en direct. Mme Hume confirme que le Dr Trevor Theman, FRCSC, est élu au Conseil.

Il est PROPOSÉ et appuyé

Résolution
n° 2022-2023-37;
AAM : 2023-02-23

QUE les membres élisent au Conseil Trevor Theman, M.D., FRCSC, région 1, division de chirurgie, pour le mandat de 2023 à 2027.

Proposition ADOPTÉE.

Associé-es indépendant-es, membres représentant le public et membre résident-e

Le Dr Reznick indique que le Conseil, selon les recommandations du CC, a proposé cinq membres pour représenter le public, deux Associé-es indépendant-es et un membre résident. Il confirme que les membres savent qui a été proposé pour pourvoir ces postes le 26 janvier 2023, l'ayant lu dans l'avis de convocation à l'AAM.

Durant la période des questions, on désire savoir pourquoi le mandat des membres représentant le public, des Associé-es indépendant-es et des membres résident-es n'est pas échelonné de manière à ne pas élire toutes ces personnes la même année. La Dre Moffatt-Bruce confirme qu'elle transmettra cette question au CC. (Remarque : Les membres qu'on élit tous les deux ans n'en sont pas forcément à la même étape de leur parcours d'admissibilité de huit ans.)

Le Dr Reznick lance le vote pour les postes représentant le public; Mme Hume confirme que les personnes suivantes sont élues.

Il est PROPOSÉ et appuyé

**Résolution**

n° 2022-2023-24;

C : 2022-12-8/9;

AAM : 2023-02-23

QUE les membres élisent les personnes suivantes au Conseil pour le mandat de 2023 à 2025 :

- Brian Cummings, CPA, CA, M.D., FRCPC, FCAP, FASCP, Kitchener (Ontario)
- Lisa Richardson, M.D., FRCPC, Toronto (Ontario)

Proposition ADOPTÉE.

Le Dr Reznick lance le vote pour les postes représentant le public; Mme Hume confirme que les personnes suivantes sont élues.

Il est PROPOSÉ et appuyé

Résolution

n° 2022-2023-25;

C : 2022-12-8/9;

AAM : 2023-02-23

QUE les membres élisent les personnes suivantes au Conseil pour le mandat de 2023 à 2025 :

- Meena Ballantyne, M.G.S.S., IAS.A, au poste de membre représentant le public au Conseil
- Major-général J. Jean-Robert S. Bernier (retraité), OMM, CD, QHP, M.D., MSPH, DEH, RMC, KM, D.Sc. (Hon), FRCPSC (Hon)
- Rose M. Carter, c.r.
- Susan Harley, MBA
- Shafique Shamji, ing., CPHIMS

Proposition ADOPTÉE.

Le Dr Reznick lance le vote pour le membre résident; Mme Hume confirme que la personne suivante est élue.

Il est PROPOSÉ et appuyé

Résolution

n° 2022-2023-26;

C : 2022-12-8/9;

AAM : 2023-02-23

QUE les membres élisent Victor Do, M.D., au poste de membre résident au Conseil pour le mandat de 2023 à 2025.

Proposition ADOPTÉE.

Le Dr Reznick annonce que les élections au Conseil de 2023 sont terminées et félicite toutes les personnes élues ou réélues au Conseil.



13. Résolution spéciale concernant la tenue de l'AAM 2024

La Dre Moffatt-Bruce demande aux membres d'adopter une résolution spéciale relativement à la tenue de l'AAM 2024. Si elle est adoptée, cette résolution spéciale permettra au Collège royal d'appliquer les modalités d'une exemption accordée au Collège royal par Corporations Canada en vertu du paragraphe 160(2) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la « Loi ») pour une autre année. Cette exemption permet au Collège royal de tenir son AAM plus de six mois après la fin de l'exercice se terminant le 31 mars, s'il respecte les quatre conditions suivantes :

1. envoyer aux membres un avis de l'exemption, au plus tard le 30 septembre;
2. fournir aux membres une copie ou un résumé des états financiers vérifiés du Collège royal pour le dernier exercice terminé, au plus tard le 30 septembre;
3. fournir aux membres, lors de la prochaine AAM en février, les données des états financiers non vérifiés allant jusqu'au plus récent trimestre;
4. demander aux membres de souscrire à une résolution spéciale lors de l'AAM de février afin de poursuivre l'exemption, compte tenu de la fin du prochain exercice.

Un avis concernant cette résolution spéciale a été acheminé aux membres le 26 janvier 2023. Une note d'information détaillant cette résolution a également été affichée sur le site Web du Collège royal à des fins d'examen par les membres.

On annonce la motion, et celle-ci est approuvée par plus des deux tiers des membres.

Il est PROPOSÉ et appuyé

Résolution
n° 2022-2023-38;
AAM : 2023-02-23

QUE les membres appuient l'application continue de l'exemption accordée au Collège royal par Corporations Canada en vertu du paragraphe 160(2) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

Proposition APPROUVÉE par deux tiers des membres présents.

14. Autres affaires

La Dre Moffatt-Bruce remercie les Associé-es qui contribuent en grand nombre à la gouvernance et aux activités du Collège royal. Elle souligne les nouveaux mandats des dirigeants, notamment :

- Richard K. Reznick, M.D., FRCSC, FACS, FRCSEd (Hon), FRCSI (Hon), FRCS (Hon), qui termine son mandat en tant que président du Collège royal (de 2021 à 2023), devenant ainsi président sortant;
- Brian Hodges, M.D., Ph. D., FRCPC, qui commence à exercer son mandat en tant que président du Collège royal (de 2023 à 2025).



15. Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine AAM virtuelle du Collège royal aura lieu en février 2024.

16. Clôture

Des remerciements sont adressés à toutes les personnes qui ont participé à l'assemblée. La séance est levée à 17 h 20 (HE), le 23 février 2023.

Richard Reznick, M.D., FRCSC, FACS, FRCSEd (Hon), FRCSI (Hon), FRCS (Hon)
Président

Procès-verbal :

M. Bouchard, BA, coordonnatrice de programme

Révision :

J. Arseneault, MPA, C. Dir., secrétaire générale